



Véhicule endommagée par des objets lors de forts vents

Par **syana26**, le **02/04/2012** à **22:14**

Bonjour, rnJ'habite dans une caserne de gendarmerie. rnMon véhicule personnelle est garée sur une place que m'a attribuée la gendarmerie. rnIl y a quelques semaines, il y a eu de forts vents et des chaises en plastiques pour enfants ont volées et ont endommagées mon véhicule. rnJe précise que ces chaises en plastiques ont été mises à disposition par la gendarmerie pour les enfants des gendarmes. rnJ'ai pris contact avec ma hiérarchie qui me dit qu'aucune prise en charge pour les réparations ne sera faite. rnMon assureur me demande de payer la franchise + 10% des réparations. rnQue me conseillez vous? rnLa facture est de 900€ et je ne vois pas pourquoi je paierai alors que ces chaises appartiennent à la gendarmerie et que mon véhicule était garée à sa place. rn rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **aie mac**, le **04/04/2012** à **21:44**

bonjour rn rnle gardien des chaises en est responsable sur le fondement de 1384-1cc. rnIl ne s'exonère de sa responsabilité qu'avec la force majeure (on exclut ici votre faute puisqu vous indiquez vous être garé à l'emplacement adéquat). rnle vent violent peut être exonératoire. rnrestera à savoir qui est gardien des chaises en question. rn votre assureur peut, au titre de la garantie recours de votre contrat, si elle existe, réclamer réparation du préjudice au responsable juridiquement désigné, s'il est identifiable et s'il ne s'exonère pas.